

# LE C. Q. P.

## (Certificat de Qualification Professionnelle)

Les certificats de Qualification Professionnelles (C.Q.P.) « Technicien-vendeur Produits Sport » (Maîtrise professionnelle) sont des titres créés par la branche du commerce des articles de sport, par décision de la CPNEFP\* du 04 Novembre 2004.

### Conditions d'accès aux C.Q.P.

Sur l'antenne d'Orléans, les personnes justifiant d'un niveau V de formation (CAP, BEP ou équivalent) :

- Par la voie de la formation professionnelle continue :
  - o Formation de 224 heures en centre + 4 mois attestés d'expérience en entreprise (avant ou après la formation).

### Obtention des C.Q.P.

Quelles que soient les modalités d'accès, les CQP sont délivrés à la suite d'un « examen » de validation organisé en 2 parties :

- **1 partie théorique** sous forme de QCM : elle conditionne l'accès à la 2<sup>ème</sup> partie de l'examen et nécessite une note minimale de 12/20
- **1 partie pratique** sous forme de mise en situation reconstituée en atelier qui requière une note minimale de 15/20

Les examens sont organisés par le CNPC (Centre National Professionnel des Commerces de sports).

Le jury de certification qui délivre les CQP est constitué des membres de la CPNEFP\*.

### Compétences attestées par le C.Q.P.

Les CQP attestent la maîtrise des compétences techniques et commerciales en maintenance, réparation, vente et location des matériels et articles de sports de leurs titulaires.





## Organismes de formation préparant aux C.Q.P.

En 2006, seul le CNPC est habilité par la CPNEFP\* pour organiser les formations en centre dans le cadre du contrat de professionnalisation et les stages de formation professionnelle, donnant accès aux CQP.

## Reconnaitances des C.Q.P.

- Le CQP Technicien-vendeur Produits Sport option maintenance cycle, confère la capacité à exercer les activités d'entretien et de réparation de cycles, conformément à la loi n°96-603 du 5/07/1996 (Agrément de l'Etat/DECAPSL - Ministère des Finances).
- Les CQP sont reconnus dans la convention collective au coefficient 170.
- Les CQP sont inscrits au Répertoire National des Certifications professionnelles suite à une procédure de reconnaissance par l'Etat

*\* Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle*



CENTRE NATIONAL PROFESSIONNEL DES COMMERCES DE SPORT



### **Siège Social**

Campus Sport et Commerce  
Avenue Ampère - BP 309 - 64233 Lescar Cedex  
Tél **05 59 62 76 70** - Fax 05 59 62 98 45  
e-mail : [cnpc.sud@cnpc.fr](mailto:cnpc.sud@cnpc.fr) - site internet : [www.cnpc.fr](http://www.cnpc.fr)  
Membre du réseau national des IPC - Membre de l'Association Européenne pour la Valorisation des Métiers du Sport

### **CNPC Orléans (Sport entreprise Formation)**

6 rue Henri Dunant – 45140 INGRE  
Tél : 02 38 62 84 37 – Fax 02 38 62 20 04  
e-mail : [cnpc.centre@wanadoo.fr](mailto:cnpc.centre@wanadoo.fr) – internet : [www.cnpc.fr](http://www.cnpc.fr)